

Le Comité avait reçu des invitations pour des Assemblées générales de Clubs.

AS Nérès-Commentry : Nathalie Perrot a représenté le Président et a apporté le soutien du CDAN à la Présidente en difficultés avec des parents de nageurs. Il faut noter que tous les membres du bureau ont démissionné.

Cosne d'Allier : Laurent Robin a représenté le Président, rien de particulier à signaler le Club a un petit effectif mais fonctionne très bien.

St Germain des Fossés : Thierry Lefaure a participé à la réunion, pas de point particulier sauf le départ de Guy Laporte de la présidence après 32 années. Le président de la ligue était lui aussi présent.

RAPPEL du Président : lors de compétitions départementales, c'est le Club qui doit demander la mise à disposition des piscines auprès des Maires ou des Communautés de communes et non le Comité (sauf Meeting). Sinon le comité ne fait pas de compétition départementale dans cette ville.

2°) Meeting de rentrée

La compétition est enregistrée sur extranet. Au jour de cette réunion, il y a déjà 5 clubs inscrits (14 clubs et plus de 900 engagements le 16 octobre...)

Mais, il convient de souligner qu'il y a des soucis pour enregistrer les licences. Dans certains cas, il y a un problème de navigateur qui a été décelé. Les membres du CDAN émettent le souhait que cela soit rapidement résolu car il y a prochainement des compétitions.

La secrétaire s'assurera que les mails d'information de la Fédération relatifs à extranet ont bien été transférés à tous les Clubs.

Suite à l'incendie qui a eu lieu dans les locaux de la Piscine de Bellerive sur Allier, l'intendance sera organisé de manière différente.

Il est fait un point sur la composition du Jury et des principaux intervenants :

Juge Arbitre : Christophe et Virginie

Starter : Claude -Philippe

Juge de nage : Sébastien Branger

Chambre d'appel : Jean-Marc Schmitt

Superviser : Jean-Marie Godefroy

Délégué: Thierry Lefaure

Accueil : Michèle Laporte

Point sur l'informatique : forfait de 32 euros pour 6 courses et plus

La commission informatique donnera les factures

Le meeting est organisé avec le département 63 : le coût engagement est fixé à 5 euros et 2 euros seront reversé au Club Local qui accueille la compétition.
Pour les Clubs du Puy de Dôme 2 euros seront reversés au Comité départemental du Puy de Dôme.

La réservation de chambres a été faite au CREPS pour les membres du comité directeur qui souhaiteraient être hébergés, ainsi que des repas au restaurant de la Piscine.
Le rendez-vous pour la mise en place est fixé à 10h le samedi matin.

3°) Organisation Assemblée Générale

Elle se déroulera à St Germain des Fossés. Pour permettre la préparation dans de bonnes conditions, Les rapports des commissions qui n'ont pas encore été transmis à la Secrétaire générale devront l'être rapidement pour permettre l'élaboration des dossiers.

4°) candidatures

Deux candidatures reçues à ce jour, après examen ces dernières sont déclarées recevables et sont acceptées par le Comité Directeur. Pour rappel, les postulant-e-s doivent impérativement être licencié-e-s pour pouvoir prétendre être candidat-e-s.

5°) Assemblée générale extraordinaire

Il y aura une Assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle seront abordés :

- Les statuts
- La modification des dates de clôture des comptes.

Des membres du Comité Directeur ont en amont fait une étude des statuts et les membres présents examinent les modifications à effectuer pour être en conformité avec les statuts types approuvés au mois de juin 2018 lors de la dernière Assemblée générale de la Fédération française de natation.

La secrétaire a en charge d'effectuer les corrections et de préparer les documents pour l'envoi aux Clubs dans les délais impartis.

La question de l'imputation des frais du Meeting de 2018 se pose : sur l'exercice en cours ou sur le suivant.

Dans un second temps, se déroulera l'Assemblée générale ordinaire. Le Comité Directeur valide la proposition d'ordre du jour.

Il faudra adresser des invitations pour les nageurs-e-s des clubs qui sont récompensés : natation artistique et Water Polo (pour des récompenses individuelles), par l'intermédiaire des Présidents.

6°) Questions diverses

- Election du représentant des Présidents de Comité à l'AG Fédérale.

Elle se déroulera Le 27 octobre 2018 lors réunion du comité des territoires qui se déroulera à Pierrelatte.

Le Président sera absent mais propose de donner un pouvoir, après échanges entre tous les membres du comité, le Président du CDAN03 donnera pouvoir à un président de comité non candidat, de notre taille, en fonction des présences.

- Elections à la ligue AURA pour remplacer Alain BERGON démissionnaire.

Laurent Robin : sera candidat, un mail sera fait par Thierry pour le soutien du candidat de l'Allier.

- Programme sportif saison à venir :

Dernière version a été envoyée suite à la réunion avec les entraîneurs.

Proposition de 3 dates de regroupement :

Jeunes : 19 et 20 janvier et 11 et 12 mai

Avenir le 24 mars 2019

3 week-end au CREPS avec Gymnase et Piscine

Pour les compétitions avenir : il est décidé de faire 2 catégories : dernière année et les autres.

Le Président procédera à la mise à jour du programme et il sera diffusé avec le compte rendu.

La Coupe des départements se déroulera à Aurillac les 18 et 19 mai 2019, mais à ce jour il n'y a toujours pas de validation des règlements.

A prendre en compte la nouvelle adresse de la commission informatique : gescomp@ gmail.com

Lors du meeting du dimanche 21 octobre 2018, il sera procédé à la sélection des 6 meilleurs TC pour aller à Grenoble.

Les investissements :

Il sera procédé à l'achat de matériel ARES, la facturation interviendra en octobre - novembre ou décembre selon la livraison du matériel.

Un complément de fournitures sera à envisager et une formation sur Paris.

L'amortissement s'effectuera sur la durée de l'Olympiade, il reste à courir 3 ans.

Budget prévisionnel :

Jean-Marc Schmitt et Thierry Lefaire ont travaillé pour élaborer le budget prévisionnel.

Une ligne pour labellisation des Clubs est prévue, ainsi que pour les commissions Water Polo, natation artistique et eau libre ainsi que pour la formation.

NB : formation officiels A : un recyclage se déroulera en mars ou avril 2019, elle sera assurée par M Boudjema et se déroulera sur Vichy.

Un mail concernant la commission des officiels sera à diffuser à tous les Clubs.

Déficit d'officiels :

Il est décidé que lors de la saison 2018-2019, le CDANS 03 appliquera le règlement de paiements des amendes et on valorisera les Clubs qui participent le plus. Un classement sera effectué pour l'Assemblée Générale 2019.

La date de formation pour les officiels B retenue est le 30 novembre 2018. Le lieu sera défini selon les candidats à l'examen. Ce dernier se déroulera pendant la compétition du 16 décembre 2018 (le combiné à Moulins).

Site Internet : logo AURA a été mis à jour.

Masters : 18 novembre 2019 à Cosne

Amandine Debrouver informe qu'il y aura un repas d'organisé, le comité fera le relais pour communiquer avec les clubs.

Finances :

Il faut effectuer le paiement en attente à ABC Natation.

Un rendez-vous est à organiser pour organiser la présentation lors de l'Assemblée générale avec la Trésorière Adjointe.

Water Polo : il y a un problème de formation des officiels B, M FILONI viendra faire passer les épreuves au Club de Moulins.

Le Club impose aux parents d'être officiels pour tenter de palier aux manques lors des compétitions.

Commission informatique :

Laurent Bravard porte à la connaissance des membres du CDAN 03 que toutes les compétitions sont saisies jusqu'au mois de janvier 2019.

Il faut gérer les utilisateurs sur extranet.

Il va falloir créer un code comité par activités.

Meeting de Chalon

Il se déroulera le premier week-end des vacances de Pâques 12-13 et 14 avril 2019.

Lors du tour de table Alain Bergon informe de sa démission de la ligue pour raisons personnelles.

Commission sportive :

Jérôme Lathene fait un point sur le projet d'organisation d'une compétition « eau libre », qui pourrait se dérouler à Prémilhat - Etang de Sault - sous réserve que les conditions sanitaires

soient conformes. Une programmation de date est à établir, l'annonce pourrait être faite lors de la prochaine Assemblée générale.

Laetitia Fargier notre référente, responsable ETD quitte Vichy et ses fonctions au comité au 31 décembre. Un appel à candidature sera lancé en novembre pour la remplacer.

Natation artistique :

- 1ère compétition individuelle (Synchronat) : dimanche 18 novembre avec parallèlement un temps de "recyclage" des juges concernés : très peu cette année compte-tenu de la périodicité retenue = tous les 2 ans

- Une réunion de la Commission de Natation Artistique du Territoire Ouest s'est tenue le dimanche 30 septembre au cours de laquelle la problématique de la formation des entraîneurs a été largement évoquée.

Une action de rencontre des entraîneurs du territoire a été retenue : dimanche 10 mars 2019 au Centre Aqualudique de Saint Victor.

La meilleure solution serait que les entraîneurs bénévoles puissent assister aux stages Ligue "Jeunes" et "Avenirs" qui se dérouleront en janvier et mars prochains, même sans nageuses (non éligibles aux stages compte tenu du niveau attendu). La question est posée à la Ligue. Un courrier du CD sera fait à la ligue.

-Guy Laporte demande si les dossiers de la labellisation doivent être constitués chaque année, le Président lui répond qu'il faut effectivement renouveler la démarche tous les ans.

-Michèle Laporte signale qu'elle a eu livraison des récompenses et qu'elle va procéder à la répartition.

Le Président communique aux membres du CDAN qu'il a décidé d'ouvrir des formations continues gratuites au CREPS pour nos entraîneurs.

La saison dernière le CDAN avait pris la décision de ne plus adhérer au COSMOS.

Mais le poste des représentants du monde associatif sportif au Conseil des prud'hommes à MONTLUCON est vacant et le Président a été sollicité.

Donc, il faut adhérer à COSMOS : le coût est de 100 euros par an.

Les membres du Comité donnent un avis favorable.

-Le partenariat avec Quenhwa est en cours de négociation pour 2018 2019 mais on laissera aréna compte tenu de sa proposition après la saison passée ;

L'ordre du jour est épuisé : Fin de la réunion 21h10.